

Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

La présente fiche de conseils est destinée aux employeurs et aux travailleurs participant à l'administration de vaccins contre la COVID-19.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Tenir compte des risques

La propagation de la COVID-19 augmente dans les situations impliquant des interactions étroites avec les autres, dans les espaces clos et les lieux bondés. Le risque de propagation de la COVID-19 dans ces contextes dépend du nombre de personnes présentes et de leurs caractéristiques (p. ex., âge, maturité, capacité physique, compréhension), de la proximité et de la durée des interactions entre les gens, ainsi que des mesures de prévention mises en place par les employeurs.

Les vaccins sont actuellement administrés dans les centres de vaccination (p. ex., les hôpitaux). D'autres lieux seront probablement aménagés. Certains vaccins doivent être conservés à des températures allant de -90 °C à -60 °C et peuvent nécessiter l'utilisation de congélateurs spécialisés ou de conteneurs thermiques. Les fournisseurs de soins de santé devront suivre les instructions du fabricant, notamment à ce qui a trait à l'utilisation de glace sèche (dioxyde de carbone solide) pour entreposer le vaccin si celui-ci doit être transporté hors site.

La situation de chaque centre peut être unique. Les employeurs sont encouragés à réaliser une évaluation des risques pour chaque interaction et à mettre en œuvre des mesures pour contrôler la propagation.

Distribution

- Le vaccin est administré par étapes en fonction des taux d'infection plus élevés.
- Dans un premier temps, le vaccin sera probablement administré :
 - aux personnes vivant et travaillant dans des milieux d'habitation collective qui fournissent des soins aux personnes âgées (p. ex., soins de longue durée, aide à la vie autonome, soins aux malades chroniques et résidence pour personnes âgées);
 - aux adultes de 70 ans et plus, en commençant par ceux de plus de 80 ans;
 - aux travailleurs de la santé et aux préposés aux services de soutien à la personne fournissant des soins directs aux patients;
 - aux adultes des communautés autochtones.
- Puis, à mesure que des doses seront disponibles, le vaccin sera administré :
 - aux travailleurs de la santé non inclus dans le déploiement initial;
 - aux résidents et membres du personnel des différents milieux d'hébergement collectif (p. ex., travailleurs migrants, établissements correctionnels, refuges pour sans-abri);
 - aux travailleurs essentiels (p. ex., police, pompiers, secteur de la production alimentaire).
- La vaccination se poursuivra et s'étendra à tous les Canadiens.



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

Communication

Communiquez de façon claire toute nouvelle pratique et politique pour gérer les attentes. Communiquez l'information en ligne, par l'intermédiaire de publicités, au moyen d'avis aux portes d'entrée et de vive voix par le personnel.

- Assurez-vous que les communications conviennent aux personnes de tous les âges, de toutes les capacités, de tous les niveaux d'alphabétisation et de toutes les langues.
- Veillez à ce que le personnel et les clients connaissent les mesures préventives en place avant leur arrivée sur les lieux.
- Informez les gens que la vaccination n'est pas obligatoire.
- Fournissez de l'information sur le vaccin, notamment sur les risques, les avantages et les précautions à prendre. Consultez les sites Web du fabricant et de la santé publique pour obtenir des conseils.
- Encouragez les gens à rester chez eux dans certaines situations (selon les recommandations de la santé publique locale et provinciale ou territoriale).
- Envisagez l'utilisation d'un système de réservation en ligne pour aider à gérer le nombre de personnes qui se font vacciner et à réduire le temps d'attente.
- Informez les personnes au moment de la réservation de ne pas entrer dans l'établissement s'ils sont malades, soupçonnent avoir été exposés au virus ou ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.
- Demandez aux personnes d'arriver maximum 15 minutes avant l'heure de leur rendez-vous.
- Avisez les gens de toute fermeture d'installations et de services (p. ex., accès restreint, toilettes).
- Placez des affiches partout dans le centre pour encourager l'éloignement physique, le nettoyage et la désinfection de l'équipement, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.
- Aidez les gens à comprendre que des mesures de protection et des services réduits sont toujours nécessaires. Demandez aux gens d'être bienveillants à l'égard des travailleurs et des autres clients.

Dépistage

- Posez des questions de dépistage à chaque personne avant son entrée dans l'immeuble en utilisant une liste de vérification fournie par les autorités sanitaires locales.
- Conservez un registre des noms et des coordonnées de toutes les personnes qui entrent dans le centre pour aider à la recherche des contacts, au besoin. Assurez-vous que les renseignements personnels sont protégés et qu'ils sont conservés de façon sûre et sécuritaire.
- Mettez en place des procédures pour les gens échouant au test de dépistage ou qui tombent malades pendant qu'ils se trouvent dans le centre. Ces personnes devraient porter un masque (si ce n'est pas déjà le cas), retourner à la maison en évitant d'utiliser un moyen de transport en commun et communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale pour obtenir de plus amples instructions.

Éloignement physique

- Fixez des limites d'occupation de sorte que les gens présents dans le centre sont éloignés d'au moins deux mètres les uns des autres.
- Établissez des zones séparées pour le dépistage, l'attente et l'injection afin de réduire le nombre de personnes dans chaque zone.
- Prévoyez une zone séparée pour que les personnes puissent attendre 15 minutes après l'injection et partir ensuite.
- Disposez les places assises de façon à favoriser l'éloignement physique, et bloquez des sections de sièges au besoin. Prévoyez des sections à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble, ainsi que dans tout véhicule (p. ex., les navettes) utilisé pour transporter les personnes vers les centres de vaccination.
- Prévoyez les situations où l'éloignement physique ne sera pas respecté :
 - toute personne secourant une personne en détresse, prodiguant des premiers soins ou pratiquant la réanimation cardio-pulmonaire, avec ou sans défibrillateur externe automatisé;



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

- évacuation des lieux en cas d'urgence.

Mesures d'ingénierie

- Prévoyez des barrières physiques, des itinéraires à sens unique, des marquages au sol et d'autres repères visuels aux endroits appropriés dans tout le centre.
- Restreignez l'accès aux zones où le grand public n'a pas besoin de se rendre.
- Installez des panneaux en plexiglas ou d'autres barrières physiques supérieures à la hauteur de la tête. (p. ex., à l'accueil).
- Installez des génératrices, et veillez à leur inspection et à leur entretien, conformément aux instructions du fabricant afin de garantir que les températures d'entreposage puissent être maintenues en cas de panne électrique.

Ventilation

- Suivez la fiche de données de sécurité pour assurer une bonne ventilation lors de l'entreposage de la glace sèche; une fuite pourrait déplacer l'oxygène de la pièce.
- Assurez-vous que les systèmes de ventilation fonctionnent correctement.
- Augmentez la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant des fenêtres et des portes ou d'autres manières. Par contre, n'ouvrez pas les fenêtres ou les portes si cela présente un risque pour la sécurité.
- Les systèmes de ventilation devraient être ajustés pour :
 - maximiser l'efficacité de la filtration en fonction du système;
 - augmenter le débit d'air frais/pourcentage d'air extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur dans l'alimentation en air du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), ouvrir les fenêtres et les portes, etc.);
 - limiter l'utilisation de la ventilation contrôlée selon la demande et maintenir le réglage du système à son fonctionnement optimal.
 - Songez à utiliser des unités portatives de filtration à haute efficacité pour les particules d'air (HEPA).
- Consultez un professionnel des systèmes CVC avant d'apporter des changements au système de ventilation.

Mesures administratives

- Établissez une politique énonçant clairement ce que les employés sont censés faire s'ils tombent malades, s'ils présentent des symptômes, s'ils reçoivent un résultat positif à un test de la COVID-19 ou si une exposition concernant un membre du personnel, un entrepreneur ou un invité est signalée.
- Encouragez les employés à ne travailler qu'à un seul endroit et affectez un groupe de travailleurs aux mêmes quarts chaque semaine si possible.
- Échelonnez les heures de début et de fin de travail et les heures de pause pour limiter le nombre d'employés aux entrées et aux salles de pause.
- Envisagez la distribution de vaccins aux cohortes de travailleurs.
- Offrez de la formation SIMDUT aux travailleurs qui manipulent de la glace sèche (dioxyde de carbone), sur la façon de manipuler, d'entreposer et d'intervenir en toute sécurité en cas d'urgence.
- Si moins d'employés sont sur place, assurez-vous que les fonctions essentielles (p. ex. supervision par une personne qualifiée, premiers soins, intervention en cas d'urgence) sont toujours assurées.
- Minimisez les contacts à l'arrivée. Demandez au superviseur de signer le registre d'arrivée pour les personnes (ou fournissez un crayon à chacun), ou demandez aux personnes d'envoyer un message texte au superviseur. Nettoyez tout dispositif de signature de registre après chaque utilisation.
- Utilisez la vidéoconférence ou la téléconférence pour les réunions et les rencontres. Si cela n'est pas possible, organisez les réunions dans des endroits ouverts et bien aérés ou encore à l'extérieur. Respectez les directives d'éloignement physique et de port du masque.



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

- Éliminez les vestiaires communs ainsi que les vêtements et chaussures qui sont portés par plus d'un employé. Permettez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels séparément ou dans des bacs ou des sacs scellés s'ils n'ont pas de casiers.
- Fermez les fontaines à eau ou remplacez-les par des stations de recharge de bouteilles d'eau. Chaque personne devrait utiliser sa propre bouteille d'eau étiquetée.
- Déconseillez les contacts physiques comme les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main.

Hygiène personnelle

- Les postes de lavage de mains et de désinfection devraient être suffisamment approvisionnés et faciles à trouver, près des entrées et à d'autres endroits appropriés. Assurez-vous qu'ils sont accessibles aux personnes handicapées.
- Veillez à ce que chaque personne soit en mesure d'assurer son hygiène des mains lorsqu'elle entre dans le centre et en sort, après être allée à la salle de bain, avant et après avoir touché des objets partagés et des surfaces communes et après avoir été en contact avec une autre personne.
- Encouragez une bonne étiquette respiratoire. Tout le monde doit éternuer ou tousser dans un mouchoir ou dans le creux du coude plutôt que dans les mains.
- Encouragez l'utilisation de mouchoirs et d'autres moyens pour prévenir la diffusion de fluides corporels. Chaque personne doit immédiatement jeter les mouchoirs utilisés dans des poubelles doublées d'un sac et procéder ensuite à son hygiène des mains.

Nettoyage et désinfection

- Mettez sur pied un programme de nettoyage et de désinfection assorti d'un horaire et de listes de vérification pour toutes les zones et tout l'équipement.
- Nettoyez et désinfectez les zones de travail, les installations et les équipements partagés entre les utilisateurs ou les quarts de travail.
- Mettez l'accent sur les surfaces et les objets fréquemment touchés comme les portes, les comptoirs, les chaises, les poignées, les rampes, les fauteuils d'aires de repos, les écrans tactiles, les téléphones, les interrupteurs, les robinets, les distributeurs de désinfectant, les stations de remplissage des bouteilles d'eau et les barrières de protection.
- Le matériel d'urgence doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- Retirez les meubles recouverts de tissu et les objets mous (ex. magazines, journaux) qui ne peuvent pas être nettoyés facilement.
- Utilisez des produits désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou inactiver le virus. Utilisez un désinfectant ayant un numéro d'identification du médicament (DIN); ce numéro signifie que son utilisation a été approuvée au Canada.
- Lisez et suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation sécuritaire des produits (p. ex. porter des gants en caoutchouc, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).
- Si des produits de désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Faites un test sur les surfaces avant d'utiliser de l'eau de Javel, car celle-ci peut être corrosive. Suivez les instructions sur sa manipulation sécuritaire.
- Si l'utilisation de liquides ne risque pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers de NIP, claviers d'ordinateur) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Passez un chiffon sur les surfaces de façon à ce qu'elles soient encore humides après le nettoyage.
- Formez le personnel sur les procédures de nettoyage et de désinfection et donnez-leur les fournitures adéquates et l'accès à de l'équipement de protection individuelle. Consultez la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit pour connaître les directives d'utilisation sécuritaire.
- Utilisez du matériel de nettoyage réutilisable (serviettes, éponges, serpillières, etc.) qui peut être lavé avec du savon à lessive, puis séché complètement.



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autres matériels de nettoyage à usage unique dans une poubelle doublée d'un sac de plastique. Videz les poubelles au moins une fois par jour. Portez des gants jetables pour manipuler les déchets.
- Remplacez les poubelles par des réceptacles sans contact ou retirez les couvercles qu'il faut toucher pour ouvrir.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Fournissez des gants conçus pour la manipulation de matière cryogénique aux travailleurs qui manipulent les flacons entreposés dans les congélateurs, les conteneurs thermiques ou la glace sèche.
- Portez des gants et utilisez des pinces, une cuillère ou une pelle à glace pour travailler avec la glace sèche. Ne touchez pas la glace sèche à mains nues et évitez tout contact avec la peau. Il est conseillé de porter des vêtements à manches longues et des pantalons longs.
- Les gants doivent être faciles à enlever pour permettre une réaction rapide si un morceau de glace sèche entre en contact avec la peau.
- Portez une protection oculaire (p. ex., des lunettes de protection et un écran facial) pour éviter tout contact avec la glace sèche.
- Veillez à porter des vêtements de protection appropriés et isolants contre le froid pour le travail à des températures froides.
- En cas de défaillance de la réfrigération ou de fuite, des respirateurs tels que des appareils respiratoires à adduction d'air peuvent être nécessaires pour le personnel d'urgence si les gaz de la glace sèche ont déplacé l'oxygène de la pièce.
- Continuez d'utiliser l'EPI pour les dangers et les urgences en matière de sécurité, conformément aux lois et aux procédures en vigueur sur le lieu de travail.
- Les gants ne sont pas nécessaires pour administrer les vaccins, sauf si la peau est endommagée.
- Exemples de situations pour lesquelles l'EPI peut être nécessaire :
 - porter des gants pour le nettoyage;
 - porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des fluides corporels au cas où une personne malade aurait besoin d'un contact direct (c.-à-d. premiers soins d'urgence);
 - utiliser un masque de poche avec une valve unidirectionnelle pour se protéger en cas de bouche-à-bouche. Suivre les protocoles mis à jour pour la prestation des premiers soins.
- L'EPI, y compris les masques médicaux, les protections oculaires, les blouses et les gants, doit être immédiatement accessible à l'ensemble du personnel qui a besoin de dispenser les premiers soins ou de répondre à une urgence sanitaire.
- Si des travailleurs doivent porter de l'EPI, formez-les sur la façon de le porter, de le retirer, de l'utiliser, de l'entretenir, de travailler avec celui-ci. La formation doit aussi leur faire comprendre les limites de l'EPI.
- Nettoyez et désinfectez tout EPI partagé avant de le porter.
- Lavez-vous les mains avant de mettre de l'EPI et de nouveau après l'avoir retiré.

Premiers soins après un contact avec de la glace sèche

- Consultez les mesures de premiers soins décrites dans la fiche de données de sécurité remise par le fournisseur.
- En cas de contact avec la peau : rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes, et enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Ne frottez pas la région touchée.
- En cas de contact avec les yeux :
 - Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.
 - Tenez les paupières ouvertes et éloignées des globes oculaires pour veiller à ce que toutes les surfaces soient parfaitement rincées.
 - Communiquez immédiatement avec un ophtalmologiste.
 - Consultez immédiatement un médecin.



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

- En cas d'inhalation :
 - Emmenez la victime dans une zone non contaminée en portant un appareil respiratoire autonome.
 - Gardez la victime au chaud et reposée.
 - Appelez un médecin ou le 911.
 - Si la victime ne respire plus, effectuez la respiration artificielle.

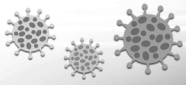
Masques non médicaux

- Pour vous protéger et protéger les autres, portez un masque non médical :
 - lorsque vous êtes à l'intérieur, dans des espaces partagés (p. ex. domiciles, lieux de travail, commerces de détail, cours, parcs) en présence de personnes qui ne font pas partie de votre ménage;
 - lorsque vous êtes à l'extérieur et que l'éloignement physique est difficile à maintenir ou à prévoir (p. ex. marchés extérieurs, patinoires, activités de quartier comme des rassemblements dans les cours ou la rue);
 - lorsque les autorités de santé publique locales vous le recommandent (p. ex. présence d'un cas au sein de votre ménage).
- Les masques non médicaux doivent être constitués d'au moins trois couches :
 - deux couches de tissu tissé serré;
 - une troisième couche intermédiaire de tissu filtrant.
- Les cache-cous ne sont pas recommandés, car ils ne tiennent pas bien en place sur le visage et il y a des risques de contamination lors de leur retrait.
- Les masques avec des valves ne sont pas recommandés. Ils ne limitent pas la propagation du virus, car la valve peut permettre aux gouttelettes de s'échapper du masque.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge ou de ses capacités) ne devrait pas en porter.
- Portez le masque correctement, en s'assurant que le nez, la bouche et le menton sont couverts sans laisser d'espace.
- Ne touchez pas au masque lors du port.
- Sachez que les masques non médicaux ont des limites et que leur utilisation et leur élimination inadéquates peuvent accroître le risque d'infection.
- Informez les travailleurs et les autres personnes qu'ils doivent changer de masque si celui-ci est mouillé ou souillé. Ils peuvent apporter un deuxième masque dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité.
- Les masques réutilisables souillés devraient être rangés dans un sac ou un contenant séparé.
- Les gens devraient être avisés de ne pas toucher l'extérieur du masque lorsqu'ils le retirent et de se laver les mains lorsqu'ils ont terminé.
- Envisagez d'utiliser un masque transparent ou un écran facial pour aider les personnes qui pourraient avoir besoin de cette visibilité (p. ex., les malentendants). Veillez à ce que le masque ne devienne pas un danger, notamment en restant accroché à des pièces en mouvement ou à de l'équipement, lorsque vous exécutez différentes activités.
- N'oubliez pas que le seul fait de porter un masque non médical n'empêchera pas la propagation de la COVID-19; il faut aussi appliquer rigoureusement des mesures préventives personnelles (éloignement physique, hygiène personnelle, etc.).

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un centre d'appels d'urgence de votre région



<https://suicideprevention.ca/need-help/>



Centres de distribution de vaccins et cliniques de vaccination contre la COVID-19

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques-uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.